



**Conseil Municipal  
Mercredi 25 mai 2016**

L'an deux mille seize, le 25 mai, à 19h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇOIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	22	Nombre de présents votants	17
Nombre de pouvoirs accordés	4	Nombre de suffrages exprimés	21

**PRESENTS :** Monsieur Michel FRANÇOIS, Monsieur Pierre BREMOND, Madame Françoise DEBIN, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Damien AUBRION, Madame Laetitia BOURSIER, Madame Valérie BRARD-TRIGO, Madame Virginie DOMINOT, Monsieur Didier FERJOUX, Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIERE, Monsieur Jean-François GERMON, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Laurent POUPIN, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Madame Christine ROYER, Madame Maryline SOLEILHAC, Madame Anne VERMOTE.

**POUVOIRS :** Monsieur Patrick SITAUD à Madame Anne VERMOTE, Madame Marie-Jo DELECROIX à Madame Françoise DEBIN, Madame Cécile CARPENTIER à Monsieur Michel FRANÇOIS, Monsieur Sébastien PERE à Monsieur Jean-Claude RICHARD.

**ABSENT :** Monsieur Aymeric DUVAL.

Monsieur Laurent POUPIN a été élu secrétaire de séance.

**Délibération 1 : Modification des horaires des écoles primaires à la rentrée 2016**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la nouvelle organisation mise en place dans les établissements scolaires depuis la réforme des rythmes scolaires en 2013.

Il indique que le conseil municipal, à l'époque, avait décidé de mettre en place la semaine à 4.5 jours dans les écoles et d'établir un Projet éducatif de Territoires (PEDT) sur 3 ans afin de répondre aux attentes du ministère de l'Education et de l'Enseignement mais également de promouvoir les échanges culturels et sportifs, la découverte ludique d'activités diverses, favorisant l'égalité de tous pour l'accès à la culture.

Dans le cadre de la rédaction d'un nouveau PEDT et suite au bilan établi par les services en partenariat avec les équipes enseignantes et l'inspection académique, il s'avère que les horaires ne répondent pas complètement aux attentes pédagogiques et éducatives ainsi qu'au rythme de l'enfant :

- Matinée de travail d'au moins 3h
- TAP mieux positionnés en harmonie avec le temps scolaire
- Temps de TAP mieux adaptés au rythme de l'enfant
- Pause méridienne d'une durée adaptée

Une réflexion a été engagée avec l'inspection académique, les directeurs d'écoles et les services pour mettre en place une organisation du temps scolaire optimale.

Monsieur le Maire indique qu'un comité de pilotage, composée de 24 personnes, a été réunie le 27 avril 2016, pour présenter la mise en place d'un nouveau PEDT à la rentrée scolaire prochaine, prenant en compte ces nouveaux horaires.

Les horaires envisagés sont les suivants :

**Scénario 1 :**

**Horaires proposés à partir de septembre 2016 pour l'école maternelle :**

Lundi : 09h05-12h15/13h45-16h20  
Mardi : 09h05-12h15/13h45-15h30(TAP de 15h30 à 16h20)  
Mercredi : 9h-11h40  
Jeudi : 09h05-12h15/13h45-15h30 (TAP de 15h30 à 16h20)  
Vendredi : 09h05-12h15/13h45-16h20

**Horaires proposés à partir de septembre 2016 pour l'école élémentaire :**

Lundi : 09h00-12h10/13h45-16h25  
Mardi : 09h00-12h10/13h45-15h25 (TAP de 15h25 à 16h25)  
Mercredi : 9h00-11h40

Jeudi : 09h00-12h10/13h45-15h25 (TAP de 15h25 à 16h25)  
Vendredi : 09h00-12h10/13h45-16h25

### Scénario 2 :

#### **Horaires proposés à partir de septembre 2016 pour l'école maternelle :**

Lundi : 09h05-12h15/13h45-16h20  
Mardi : 09h05-12h15/13h45-16h20  
Mercredi : 9h-11h40  
Jeudi : 09h05-12h15/13h45-15h30 (TAP de 15h30 à 16h20)  
Vendredi : 09h05-12h15/13h45-15h30(TAP de 15h30 à 16h20)

#### **Horaires proposés à partir de septembre 2016 pour l'école élémentaire :**

Lundi : 09h00-12h10/13h45-16h25  
Mardi : 09h00-12h10/13h45-16h25  
Mercredi : 9h00-11h40  
Jeudi : 09h00-12h10/13h45-15h25 (TAP de 15h25 à 16h25)  
Vendredi : 09h00-12h10/13h45-15h25 (TAP de 15h25 à 16h25)

Les conseils d'écoles ont été convoqués pour donner leur avis sur cette modification des horaires.  
Le conseil d'école de Tony LAINE a rendu un avis favorable pour la proposition n°2 à la majorité des membres présents (14 pour, 0 contre, 2 abstentions).

Le conseil d'école de Paul Emile Victor a rendu un avis défavorable pour la proposition 1 (5 pour, 12 contre, 3 abstentions) et pour la proposition 2 ( 8 pour, 9 contre, 3 abstentions).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la mise en place de ces nouveaux horaires qui seraient effectifs à la rentrée 2016.

Il indique de plus que cette nouvelle organisation permet d'optimiser les coûts budgétaires en réduisant les dépenses de plus de 18 000 €.

Monsieur le Maire met au vote ces modifications d'horaire.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,  
Vu la circulaire n°2013-77 du 6 février 2013 relatif à l'organisation du temps d'enseignement scolaire et des activités pédagogiques complémentaires dans le 1<sup>er</sup> degré,  
Vu le décret n°2013-705 du 2 août 2013 portant application de l'article n°67 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,  
Vu l'article L551-1 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 portant sur les activités périscolaires organisés dans le cadre d'un Projet Educatif de Territoire,  
Vu l'arrêté du 2 août 2013, modifié par le décret 2015-996 du 17 août 2015, relatif au fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré,  
Vu la délibération 11 du 12 février 2013 relative à la mise en place de la modification des rythmes scolaires,  
Vu la délibération 3 du 18 juin 2013 relative à l'ouverture de services supplémentaires,  
Vu la délibération 9 du 11 juillet 2013 relative aux conventions temps périscolaires- temps méridien,  
Vu la délibération 1 du 20 février 2015 relatif à la reprise en régie de l'accueil de loisirs de Puygremier,  
Vu la mise en place du PEDT en septembre 2013 pour une durée de 3 ans,  
Vu la nécessité d'établir un nouveau PEDT à partir du bilan réalisé du PEDT précédent  
Vu les demandes formulées par les professeurs d'écoles et les parents d'élèves,  
Vu la réunion d'un comité de pilotage le 27 avril 2016,  
Vu l'avis de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale,

Considérant les explications données par Monsieur le maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, choisit et valide le scénario 2 (20 pour, 1 abstention).

Monsieur le Maire rappelle donc à l'assemblée les horaires effectives à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

#### **Horaires proposés à partir de septembre 2016 pour l'école maternelle :**

Lundi : 09h05-12h15/13h45-16h20  
Mardi : 09h05-12h15/13h45-16h20  
Mercredi : 9h-11h40  
Jeudi : 09h05-12h15/13h45-15h30 (TAP de 15h30 à 16h20)  
Vendredi : 09h05-12h15/13h45-15h30(TAP de 15h30 à 16h20)

#### **Horaires proposés à partir de septembre 2016 pour l'école élémentaire :**

Lundi : 09h00-12h10/13h45-16h25  
Mardi : 09h00-12h10/13h45-16h25  
Mercredi : 9h00-11h40  
Jeudi : 09h00-12h10/13h45-15h25 (TAP de 15h25 à 16h25)  
Vendredi : 09h00-12h10/13h45-15h25 (TAP de 15h25 à 16h25)

La séance est levée à 22h.

Abstention	Contre	Pour
1		20